

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Président de séance : Dominique BIZAT

ETAIENT PRESENTS : Dominique BIZAT, Laurence DAILLY, Franck DUMAS, Dominique LEGRAND, Louis PLANCHAIS, Patrick PEIRANI, Jane PIGOT, Johan MOSSÉ, Pierre VIDAL, Olivier LARRIBE, Céline CADINOT, Marion CALMEL, Patrick DE BERNARD

ETAIENT REPRESENTES : Bernard LE MEHAUTE représenté par Louis PLANCHAIS, Christine PESTEIL représentée par Laurence DAILLY, Katia CHASSAING représentée par Franck DUMAS, Cyril BORDES représenté par Patrick DE BERNARD

ABSENTS : Yves COUCHOURON, Anne VENULETH, Angélique ALRIVIE, Colette GRANDE, Pierre-Marie HAUDRY
Secrétaire de séance : Marion CALMEL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AOUT 2024

RAPPORT N°1 : RENOVATION DES EQUIPEMENTS DU STADE – PLAN DE FINANCEMENT

Membres en exercice : 22 Membres présents : 13 Absent représenté : 4 Votants : 17

Votes : abstention : 0 contre : 0 pour : 17

Pour contribuer à l'héritage de la Coupe du Monde de Rugby organisée en France en 2023, la Fédération Française de Rugby a prorogé en 2024, l'enveloppe budgétaire soutenant la rénovation d'équipements sportifs dédiés à la pratique du rugby.

Ce programme est baptisé « Rugby héritage 2023 ».

Les bénéficiaires de la politique de l'Agence en faveur des équipements sportifs sont : les collectivités et leurs groupements, et les associations à vocation sportive.

Pour 2024, cette enveloppe relève du dispositif national dédié aux équipements sportifs, les projets retenus seront cofinancés par le Fédération Française de Rugby et l'Agence nationale du Sport qui assurera l'instruction et le suivi des dossiers.

Le taux maximal de subventionnement s'élève à 50 % et le plafond de subvention à 100 000 € par projet.

Les dossiers doivent être impérativement déposés avant le 30 septembre 2024.

La commune de Saint-Céré souhaite rénover les équipements du stade (vestiaires et éclairage LED) et projette de candidater au programme « Rugby héritage 2023 » afin d'améliorer notamment le confort des pratiquants du stade et l'isolation thermique des bâtiments.

COÛT HT DE L'OPERATION		PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Postes de dépenses	Montant €HT		Montant	Taux
Menuiseries	33 681.32 €			
Carrelage - faïences	40 559.00 €			
Peintures	30 188.00 €			
Chaudière à pellets	59 550.20 €			
Eclairage LED des pylones	30 021.48 €			
		Agence nationale du Sport	97 000.00 €	50 %
		Fonds propres	97 000.00 €	50 %
TOTAL	194 000.00 €	TOTAL	194 000.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix ; décide

- D'accepter le projet de rénovation des équipements du stade, d'accepter le plan de financement présenté.
- De donner pouvoir à Madame la Maire ou son représentant de déposer les dossiers de demande de financement.

QUESTIONS DIVERSES

Patrick DE BERNARD : Est-ce qu'il serait possible de remettre à l'endroit les panneaux d'entrée de ville, par respect pour les visiteurs ?

Dominique BIZAT : C'est une compétence départementale, le demande a été transmise en ce sens. Les panneaux ont déjà été remis à l'endroit puis à nouveau retournés par les agriculteurs.

Patrick DE BERNARD : Le boulevard Carnot est régulièrement emprunté en sens interdit. Faudrait-il mieux l'indiquer à l'entrée du boulevard ?

Dominique BIZAT : Plusieurs remontées à contresens ont en effet été signalées pendant la fête, elles s'ajoutent à quelques cas tout au long de l'année. L'orientation du panneau de sens interdit sera vérifiée, l'opportunité d'un second panneau sera interrogée et la police municipale sera particulièrement vigilante à ce sujet.

Patrick DE BERNARD : Est-ce que la mairie pourra rendre compte du rapport d'activité de Cauvaldor comme cela a été décidé en Conseil communautaire ?

Dominique BIZAT : Le rapport sera succinctement présenté lors d'un prochain conseil municipal. Le rapport sera envoyé aux élus dans son intégralité.

Patrick DE BERNARD : Le gouvernement a lancé un appel à projet pour obtenir une subvention pour la stérilisation des chats errants. Comme les candidatures doivent être déposées d'ici le 10 octobre, est-ce que la mairie a postulé ?

Johan MOSSÉ : Nous avons déjà contractualisé avec la fondation Brigitte Bardot afin d'obtenir des financements permettant de stériliser des chats de la ville. Nous le faisons lorsque cela est possible (un an sur deux). Le dispositif gouvernemental s'adresse principalement aux grandes collectivités dans sa conception : il impose un seuil de dépense à 10.000,00 € par an.

Patrick DE BERNARD : Cauvaldor a récemment inauguré le tennis couvert de Souillac. N'y avait-il pas un projet identique pour St-Céré ? où en est-il ? quid également du projet pour la piscine ?

Dominique BIZAT : Les terrains couverts de Souillac ne semblent pas remplir tous les objectifs fixés par CAUVALDOR qui a fait savoir que Saint-Céré ne bénéficierait pas de la même architecture que Souillac. Concernant les terrains non couverts, la commune essaie de trouver des subventions afin de restaurer deux courts. Selon CAUVALDOR, l'état de vétusté du gymnase implique que la communauté de communes inverse son calendrier et privilégie finalement le gymnase dans sa chronologie d'investissement, au détriment notamment de la piscine.